



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Procuration : 0
Votants : 10

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le dix avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Calès
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

PRESENTS – Christophe CATHUS, Christophe CHAILLOU, Jean-Michel BZDZINCK, Martial CHANUT, Nicolas ROUSSEL, Christophe MAZEAU, Brigitte FAURE, Roseline GRAZZI, Elodie QUEVAL, Brigitte ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES: Mathieu LEVIGNAT

SECRETAIRE : Elodie QUEVAL

Date de convocation : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION (2024 /0013) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Les membres du Conseil Municipal viennent d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

REPORTS :

Pour rappel : Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure : 19 083,70 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure : 254 741,08 €

SOLDE D'EXECUTION :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : 18 278.21 €
Un résultat d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de : 8 824.50 €

RESTES A REALISER :

En dépenses : 0
En recettes : 0

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 37 361,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat par les membres du conseil municipal (le résultat de l'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIV :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 37 361.91 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 189 470.97 €

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Par délégation du Maire,

L'adjoint, Brigitte FAURE

